

# Paris : Anne Hidalgo dévoile un programme à 7,5 milliards

- Le plan logement de la candidate PS à Paris coûterait 2,5 milliards d'euros.
- Elle met l'accent sur les transports, l'innovation et l'aide aux familles.

## POLITIQUE

Laurence Albert  
lalbert@lesechos.fr

« Maintenant, c'est projet contre projet ». A presque cent jours des municipales, la candidate PS à la Mairie de Paris, Anne Hidalgo, a répondu hier sur le terrain des idées. Un mois après son adversaire Nathalie Kosciusko-Morizet, la première adjointe de Paris, favorite dans les sondages, a présenté à son tour ses propositions. Là où sa rivale promet de « faciliter la vie » des Parisiens avec un programme aux accents nationaux, Anne Hidalgo joue davantage la carte du local, promettant plus de « solidarité », de participation des Parisiens, et des gestes en faveur des plus démunis.

Un programme exhaustif (200 pages)... et chiffré. Anne Hidalgo s'engage à investir 7,5 milliards d'euros sur six ans, sans compter les dépenses de fonctionnement et l'action dans les arrondissements. Ce qui la place dans le droit fil de la gestion de Bertrand Delanoë, mais l'oppose à NKM. « Moi, j'assume d'avoir un budget, non pas dispendieux, mais dynamique », assure-t-elle, tout en continuant à promettre de ne plus augmenter les impôts locaux.

Un tiers de la somme sera consacré au logement, dont elle fait sa priorité avec 10.000 logements supplémentaires par an et 30 % de logements sociaux – promesse qui lui vaut le soutien des communistes. Fait nouveau, la candidate veut plus de transparence dans l'attribution des logements sociaux avec une mise en ligne des annonces, sujet délicat après la récente découverte de la présence de plusieurs élus – de droite et de gauche – dans ces logements. Elle veut aussi lutter contre les ventes à la découpe et remettre sur le marché plus d'appartements en location en créant une agence et des bureaux.



La candidate à la Mairie, Anne Hidalgo, a présenté hier, lors d'une conférence de presse, son projet pour Paris. Photo AFP

Reste à savoir si ses propositions résisteront à l'arrivée en 2016 de la Métropole de Paris, dont la principale compétence sera... le logement.

### Aides aux familles

Très axé sur le quotidien des Parisiens, son programme, fait, outre les transports (lire ci-dessous), la part belle aux familles, promettant 5.000 nouvelles places en crèches, des aides pour la rentrée scolaire, des réductions famille dès le deuxième enfant, ou encore une baisse du prix de l'eau pour les plus démunis. Sans oublier la baisse du temps d'attente aux urgences.

En matière économique, la candidate se démarque peu de son adversaire, hormis sur son engagement pour l'économie sociale et solidaire. Comme NKM, elle promet de soutenir les PME et surtout l'économie numérique, secteur dans lequel Paris est en pointe. Très proche de l'adjoint à la recherche, Jean-Louis Missika, pilier de sa campagne, Anne Hidalgo fait de l'innovation un facteur d'économies. Elle propose d'investir 1 milliard d'euros dans des innovations technologiques, dont une bonne partie assure-t-elle, permettront d'économiser sur les frais de fonctionnement de la ville, par

« L'enjeu, c'est de savoir comment on vivra en 2020. Les grandes métropoles vont vivre des transformations, et je veux que Paris soit au premier rang. »  
ANNE HIDALGO

exemple sur la facture de chauffage. Et ce très rapidement car « toutes ces choses ont déjà été expérimentées pendant douze ans et peuvent être généralisées », assure-t-elle. Ce passage à « grande échelle » est pour elle l'un des principaux marqueurs de rupture avec Bertrand Delanoë.

Pour la droite, reboostée par l'union avec les centristes, c'est « une autocritique assez dérisoire » du passé. « Mme Hidalgo propose de faire demain ce qu'elle n'a pas fait depuis douze ans ou même ce qu'elle a contribué à défaire », a taclé NKM sur Radio J.



Le dossier sur les municipales à Paris sur [lesechos.fr/politique](http://lesechos.fr/politique)

# Coup de pouce surprise pour la participation

## FISCALITÉ

Le calcul de la participation va prendre en compte les crédits d'impôt.

Elsa Conesa  
econsa@lesechos.fr

Un coup de pouce de fin d'année. Les députés ont adopté vendredi un amendement du rapporteur du budget Christian Eckert (PS) qui vise à prendre en compte différents crédits d'impôt dont bénéficient les entreprises dans le calcul de la participation des salariés. Les crédits d'impôt venant accroître les bénéfices des entreprises qui y ont recours, la réserve de participation sera ainsi majorée de 1,6 milliard d'euros.

Soutenu par le gouvernement, l'amendement revient sur un arrêt du Conseil d'Etat du mois de mars, qui permettait aux entreprises de calculer le montant de la réserve de participation sans tenir compte de leurs réductions d'impôt. La réserve des salariés s'en trouvait ainsi diminuée. L'amendement voté « permettra d'éviter de dégrader la situation des salariés », indique le rapporteur.

Une exception toutefois : le crédit d'impôt compétitivité (CICE), qui doit alléger l'impôt sur les sociétés de 20 milliards

d'euros à compter de 2014, ne pourra pas être pris en compte dans le calcul. L'effet aurait été massif, puisqu'il aurait accru, à lui-seul, de 3,9 milliards d'euros la réserve de participation des salariés, ce qui aurait atténué l'impact du CICE sur la compétitivité. Un amendement en ce sens du rapporteur avait été retoqué par le gouvernement il y a quelques mois. Le crédit d'impôt recherche (CIR) en revanche, est concerné.

### L'Exit Tax durcie

Les amendements du rapporteur concernant l'« Exit Tax » ont également été adoptés vendredi, avec l'assentiment de Bercy. Ceux-ci durcissent les modalités de cette taxe qui frappe les plus-values latentes des candidats au départ (« Les Echos » du 28 novembre).

Le gouvernement a, lui aussi, apporté des modifications au texte. Un amendement crée ainsi une incitation fiscale pour les propriétaires de logements vacants, afin qu'ils les mettent à disposition de résidents temporaires. Les propriétaires bénéficieront d'une ristourne de 25 % sur la valeur locative de leur bien, qui sert de base au calcul de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. Les résidents temporaires sont liés par des contrats de trois mois renouvelables, et versent une redevance maximale de 200 euros. ■

# Navigo universel, Scootlib', limitation à 30 km/h : un volet transport important

Le volet transport s'annonce comme la deuxième priorité de campagne d'Anne Hidalgo, qui veut privilégier l'électrique.

C'est l'un des sujets les plus controversés du bilan Delanoë. Selon le dernier sondage Ipsos Public Affairs publié jeudi dernier, les trois quarts des Parisiens sont mécontents de la circulation et du stationnement dans la capitale. Mais, toujours selon le même sondage, les Parisiens sont tout aussi nombreux à plébisciter les innovations municipales, Vélib', Autolib', pistes cyclables et tramway. Candidate PS à la succession du maire, et fortement investie dans ces dossiers depuis 2008, Anne Hidalgo ne pouvait ignorer ces paradoxes et l'importance qu'y accordent les Parisiens. Elle en fait la deuxième priorité de sa campagne, avec 1,5 milliard d'investissements et un projet aux allures de slogan : faire le Paris électrique.

### Le diesel en sursis

Surfant sur le succès de Vélib', la candidate propose de pousser plus loin encore la déclinaison, avec des Autolib' et des Vélib' électriques dans toute la métropole parisienne et même, nouvelle déclinaison, des Scootlib'. Quelques mois après la polémique qui l'a opposée à sa rivale sur la question du diesel, elle



Dans le cadre du Paris électrique, le nombre d'autolib' pourrait être étendu. Photo « Les Echos »

enfonce le clou en promettant zéro diesel en 2020 pour les véhicules de livraison et un plan concerté avec la RATP pour remplacer progressivement les bus diesel par des véhicules électriques ou hybrides.

Les transports en commun ont la part belle dans son programme : automatisation de la ligne 4, prolongement du tramway et de la ligne 10,

création d'une liaison entre les gares (téléphérique). Sans aller, comme sa concurrente, jusqu'à promettre des métros toute la nuit le week-end, elle le souhaite pour les lignes automatiques. Elle promet aussi un titre unique (Navigo universel) pour tous les modes de transport.

« Le Paris du tout-automobile est terminé, mais ce mode de transport est toutefois nécessaire », reconnaît la candidate. D'où une série de propositions pour les automobilistes, allant du paiement du stationnement par carte bancaire à la mutualisation des places de parking public-privé en passant par 20.000 places pour les deux-roues. Anne Hidalgo envisage aussi « un plan d'embellissement de toutes les grandes places parisiennes qui subissent excessivement la pression de la voiture » (Nation, Bastille), sans toutefois promettre grand-chose contre les embouteillages. Au contraire, certains automobilistes risquent de ne pas goûter la généralisation de la limitation de vitesse à 30 km/h (hormis sur les grands axes) proposée par la candidate. Laquelle, consciente d'être en terrain sensible, même s'il existe déjà soixante-dix « zones 30 » à Paris, précise dans son programme que, « la vitesse moyenne est restée stable à Paris depuis 2001, autour de 15 km/h ».

— L. A.

# Marseille, Lille, Paris et Nice, un quatuor très endetté

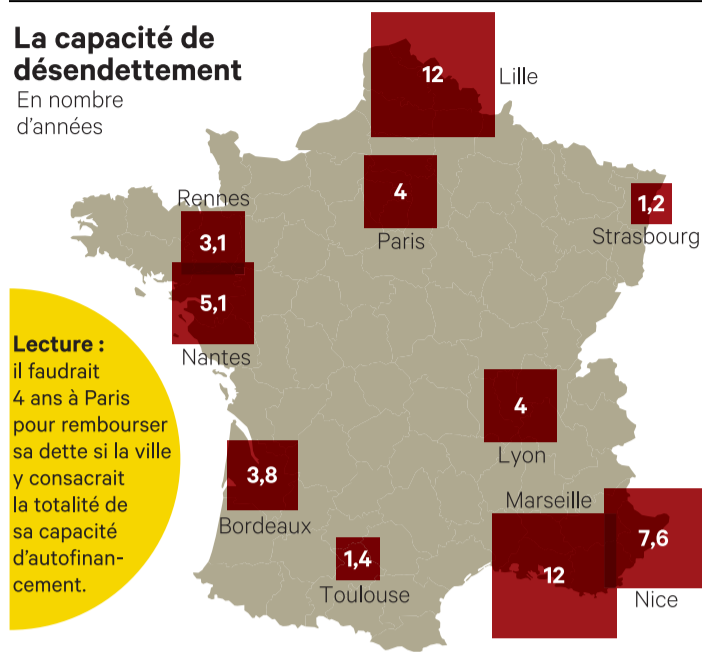
La dette des « dix » atteint 7 milliards, soit 1 milliard de plus qu'en 2008. S'y ajoutent les transports et l'intercommunalité.

L'Euro 2016 ne fera pas uniquement le bonheur des supporters de football, mais aussi celui des banquiers des grandes villes. Pour financer son nouveau Vélodrome, Marseille s'endettera encore de 103 millions d'euros en 2014. Et Bordeaux empruntera 20 millions. Les grandes villes continuent de vivre à crédit pour s'équiper : leur dette atteint 7 milliards d'euros en 2012. Soit 1 milliard de plus qu'en 2008. S'y ajoutent d'autres dettes moins visibles mais tout aussi lourdes : celles des intercommunalités et celles des organismes chargés des transports, souvent des satellites municipaux ou intercommunaux. « Depuis quinze ans, il n'y a pas eu de cas majeur de surendettement. Et, sur les dernières années, l'évolution de la dette est moins prononcée pour les villes que pour les départements et les régions », tempère Michel Klopfer, à la tête d'un cabinet de conseil aux collectivités.

S'endetter, oui, mais pour quoi faire ? Contrairement à l'Etat, les collectivités ne peuvent théoriquement pas emprunter pour du fonctionnement. L'argent frais des banques ne sert donc qu'à investir. Et certaines ne s'en privent pas : Lille, Marseille, Paris et Nice affichent des dettes supérieures à la moyenne, qui est de 1.084 euros par habitant pour les « dix ». Avec, à la clef, plusieurs dizaines de millions d'euros de charges financières. A Marseille, où la dette plombe l'avenir de la ville, ces dernières atteignent 58 millions, soit 6 % du budget de fonctionnement, « le double de la moyenne des villes », pointe l'Institut Montaigne. « En 2012 Marseille et Lille ont emprunté la moitié de ce que leur rapporte la fiscalité locale. Le même ratio pour le pays nous aurait conduit à emprunter 500 milliards d'euros », souligne Laurent Bigorgne, le directeur de l'Institut Montaigne.

## La capacité de désendettement

En nombre d'années



**Lecture :** il faudrait 4 ans à Paris pour rembourser sa dette si la ville y consacrait la totalité de sa capacité d'autofinancement.

« LES ÉCHOS » / IDÉ / SOURCE : INSTITUT MONTAIGNE

D'avantage rompues aux arcanes de la finance – elles ont peu d'emprunts toxiques –, les grandes municipalités n'hésitent pas à jouer sur tous les registres, de la Banque européenne d'investissement aux obligations. Résultat, hormis pendant les heures noires de la crise, elles n'ont eu aucun mal à obtenir des crédits. Ni même à bénéficier de taux plus avantageux. L'Institut Montaigne s'attend toutefois à une remontée des taux, ce qui pourrait leur poser problème. Et notamment à Strasbourg, qui a « une part d'emprunts à taux variables ou structurés importante ».

## Fiscalité en hausse

D'autres villes mettent un point d'honneur à se désendetter ou à maintenir une dette minimale. C'est le cas de Lyon et, dans une moindre mesure, de Rennes et de Nantes, qui économisent sur leurs charges financières. « Elles sont plutôt vertueuses, ce qui ne les a pas empêché de rester dynamiques », note Laurent Bigorgne. Pour regagner de

l'autofinancement, la plupart ont cependant dû augmenter leurs impôts. D'où la réserve de certains experts sur le modèle des villes à « zéro dette » : « Les contribuables d'aujourd'hui y paient pour les équipements de demain. » Toulouse est un cas à part : avec une dette presque nulle, elle se fait fort, depuis l'ère Baudis, de vivre presque sans fréquenter les banquiers. Elle n'a pas augmenté ses impôts, mais son autofinancement se réduit.

Plus qu'à un volume de dette, c'est à un équilibre entre autofinancement et emprunt que les élus doivent s'astreindre. La capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années qu'il faudrait à une ville pour se désendetter si elle y consacrait tout son autofinancement, atteint 4,8 ans en moyenne. Il est préoccupant au-delà de 10-15 ans. Marseille et Lille mettraient 12 ans, Strasbourg 1,2 an, Paris 4,3 ans. La capitale conjugue forte dette et autofinancement élevé, préservant ainsi sa solvabilité. — L. A.

## FOCUS



### Lille va devoir revoir ses ambitions à la baisse

Martine Aubry a accéléré la métamorphose urbaine. Conséquence : l'investissement moyen a doublé à 90 millions d'euros par an, contre 45 millions lors du mandat précédent. Mais les recettes ne suivent pas dans une ville au potentiel fiscal inférieur à la moyenne. L'augmentation de la population (13.000 habitants) et la progression des bases ont certes permis d'accroître les recettes fiscales de 11 % depuis 2008, mais les marges sont faibles. En parallèle, les dépenses de fonctionnement, en progression de 37 % entre 2002 et 2012, sont alourdies par des charges de personnel de 178 millions en 2012 (+ 11 % depuis 2008). La chambre régionale des comptes évoque une faible mutualisation des services entre la ville et la communauté urbaine. Même si l'autofinancement s'est amélioré, la variable d'ajustement a été pour une large part l'emprunt. La dette de Lille s'est envolée de 185 à 358 millions d'euros entre 2008 et 2012 et la capacité de désendettement tangente les 12 ans (elle était de 2,4 ans en 2007). Un calcul que récuse la mairie : hors emprunt revolving, cette capacité est de 8,7 années, souligne Pierre de Saintignon, bras droit de Martine Aubry. Côté communauté urbaine, face à des investissements en forte poussée, l'emprunt est lui aussi remonté, mais dans des proportions inférieures. L'intercommunalité a dû gérer un niveau très élevé de produits toxiques. Ils représentaient 34 % de la dette en 2008, un niveau retombé à 10 % en cette fin 2013. Pour se donner des marges de manœuvre, la ville a repoussé le creusement d'un canal et la métropole a mis entre parenthèses un projet de piscine olympique et le futur tram-train. — Olivier Ducuing (à Lille)



### Nantes réduit sa dette depuis deux décennies

En dix ans, Nantes s'est métamorphosée avec le réaménagement de son centre-ville, de l'île de Nantes, les busway et les chronobus... La Cité des ducs vit-elle au-dessus de ses moyens ? Pas si l'on s'en tient à l'endettement qui ne cesse de décroître. Il a baissé de 4 % par an entre 2002 et 2012, passant de 396,7 à 253,4 millions d'euros. Par habitant, cela donne un montant de 874 euros, contre 1.428 euros dix ans plus tôt, ce qui place Nantes en dessous des villes de sa catégorie (1.084 euros). La capacité de désendettement se situe désormais à 5,1 ans, deux fois moins qu'en 2002. « Nous sommes dans la vingtième année d'affilée de désendettement », précise Pascal Bolo, adjoint chargé des finances. En 1994, nous étions à un niveau que l'on jugerait aujourd'hui déraisonnable, mais il a généré un développement qui a permis ensuite de rembourser. Ensuite, nous avons été très économes sur le fonctionnement avec des mesures de la performance. » L' élu souligne aussi le rattrapage, en matière d'équipements, rendu possible par la création de la communauté urbaine, à partir de 2001. La dette per capita est donc plus importante au niveau intercommunal, mais la décre est là aussi amorcée. Elle se situe à 1.357 euros en 2011, contre 1.459 euros quatre ans plus tôt. Le revers de la médaille fut une réévaluation des taux d'imposition en 2009 et 2010, lesquels figurent parmi les plus élevés dans les villes de sa catégorie. Ces hausses de taux ont été accompagnées d'une politique d'abattement en faveur des locataires et les familles à revenus modestes. — Emmanuel Guimard (à Nantes)

# Les maires ne pourront plus jouer du levier fiscal lors du prochain mandat

Les marges de manœuvre fiscales dont disposent les élus sont presque épuisées, estime l'Institut Montaigne.

En cette fin de mandat municipal, les feuilles d'impôts locaux des Français sont restées relativement sages. Peu ou pas de hausses de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, hormis la traditionnelle revalorisation annuelle des bases votée par le Parlement. Il en va autrement quand on regarde sur la durée de la mandature. Nombre d'édiles ont eu la main lourde sur les taux, en particulier en 2009 et 2010.

A l'exception de Paris, les grandes villes ont transféré leurs impôts sur les entreprises vers les intercommunalités. Le produit de leurs impôts locaux repose donc presque uniquement sur la taxe d'habitation et la taxe foncière. Il représente 778 euros par habitant à Bordeaux, 761 euros à Nice, mais 505 euros à

Strasbourg et 449 euros à Toulouse. Paris est dans la moyenne avec 569 euros (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti), mais elle dispose de ressources fiscales bien plus élevées grâce aux entreprises. La capitale, comme Marseille, Nice, Rennes et Lyon, a beaucoup augmenté sa fiscalité : en six ans, le produit des impôts locaux dans ces cinq villes a crû de près de 25 %.

## Taxes supplémentaires

A l'autre bout de la chaîne, Toulouse s'est offert le luxe en 2010 de baisser ses taux, avant de les geler. Résultat : un produit fiscal en baisse de 7 % depuis 2008. A Strasbourg règne également une relative modération fiscale. Entre 2008 et 2013, ses impôts n'ont crû « que » de 11,3 %. Et pour cause : la capitale alsacienne s'est financée autrement, notamment en vendant ses biens. En 2012, elle a cédé la branche commerciale de Gaz de Stras-

bourg, Enerest, pour 60 millions. Complexe, obsolète, voire injuste, l'impôt local n'amène pas toujours la manne escomptée. Ainsi, Lille récolte peu d'argent malgré des taux élevés, en raison d'une base fiscale étroite. A l'inverse, Rennes, qui a vu sa population augmenter, a pu jouer sur les deux tableaux, hausse des bases et des taux : les impôts locaux « y sont plutôt plus élevés qu'ailleurs », relève l'Institut Montaigne. C'est également le cas de Bordeaux, servi par sa vitalité démographique et la richesse de sa population. « La ville conjugue des bases élevées et des taux élevés », note l'Institut Montaigne. Les impôts locaux ont cependant crû moins vite qu'ailleurs (15 %) et la ville accorde « des exonérations fiscales un peu plus élevées que la moyenne ».

Une politique pratiquée par de nombreuses villes pour tenter d'atténuer le choc des hausses chez

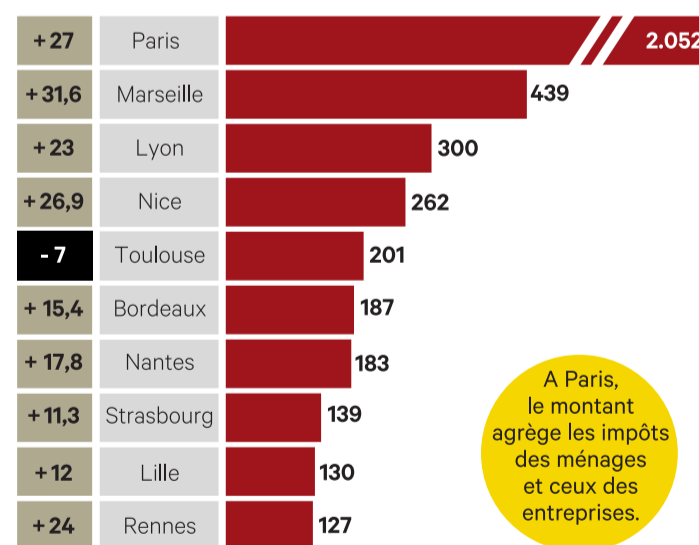
les citoyens les plus modestes. Lyon a ainsi développé en 2009 une politique d'exonérations et d'abattement en même temps qu'elle relevait ses impôts après cinq années stables. Enfin, plus discrètement, les villes continuent de percevoir toute une série de taxes supplémentaires. Nice récolte 6 millions grâce à ses casinos ; Rennes perçoit 4,6 millions de droits de stationnement ; Paris, à la fois ville et département, encaisse 1 milliard d'euros par an de droits de mutation !

La manne fiscale peut-elle encore augmenter ? L'Institut Montaigne estime que les marges de manœuvre sont épuisées, tant sur le plan technique, que politique. Le ras-le-bol fiscal conduit un nombre croissant de candidats aux municipales à promettre un gel des impôts. En revanche, nombre d'élus comptent sur la future réforme fiscale pour mettre plus de justice dans le système. — L. A.

## Ce que rapportent les impôts locaux

Evolution depuis 2008, en %

En millions d'euros



A Paris, le montant agrège les impôts des ménages et ceux des entreprises.

« LES ÉCHOS » / IDÉ / SOURCE : INSTITUT MONTAIGNE

## FOCUS

### Endettée, Marseille a utilisé massivement l'arme des impôts



Investir au risque d'alourdir la dette pour forcer l'attractivité qui permettra d'accueillir de nouveaux contribuables, ou se concentrer sur la réduction des dépenses pour retrouver de la marge d'autofinancement et alléger la fiscalité des ménages ? Depuis trois mandatures, la majorité municipale UMP de Marseille défend la première option malgré les foudres de l'opposition, alimentées par plusieurs rapports critiques et la notation la plus basse attribuée à une personne publique en France par l'agence Fitch (A+). La ville se distingue à la fois par un endettement exceptionnel (2.103 euros par habitant) et par une fiscalité record. Le produit de ses impôts locaux, qui atteint 439 millions d'euros, a crû de 31,6 % depuis 2008. A elle seule, la taxe d'habitation a rapporté 247 millions d'euros à la ville. « La pression fiscale des habitants assujettis à la taxe d'habitation est plus forte à Marseille que dans les villes comparables et a augmenté au cours de la mandature », détaille l'Institut Montaigne. Mais Marseille n'a plus beaucoup de marge de manœuvre, car ses bases sont faibles et son potentiel fiscal est limité : il s'établit à 2.020 euros par habitant, soit 27 % de moins que la moyenne. « La ville est structurellement moins riche »,

reconnait l'Institut Montaigne. La moitié des Marseillais ne paient pas d'impôt, ce qui limite d'autant les moyens de la ville, qui n'a jamais réussi à convaincre ses riches voisins de s'allier avec elle. « La faible représentation des ménages amplifie la charge fiscale : 1 % de dépenses supplémentaires génère 2,5 % de hausse des taxes », reconnaît l'adjoint délégué aux finances, Jean-Louis Touret. Comment trouver de nouvelles ressources ? La ville n'est parvenue ni à retrouver un autofinancement net ni à prendre le virage du désendettement. Elle voit les dotations de l'Etat baisser et les concours de la communauté urbaine (de gauche), versés sous forme d'un forfait, stagner. Elle a donc, selon l'Institut Montaigne, « moins de latitude pour investir ». Déjà, ses dépenses (1,5 milliard) ont crû moins vite qu'un certain nombre de grandes villes : + 7 % entre 2008 et 2013. Ses charges de personnel ont grimpé à une vitesse relativement modérée : 5,6 %. La ville a décidé d'appliquer la règle du « 2 sur 3 » aux dépôts à la retraite. Cela lui a déjà permis de réduire de 1.500 le nombre de ses employés (11.500 agents) en dix ans alors que Marseille gagnait 50.000 habitants. La route est encore longue. — Paul Molga (à Marseille)

## → L'AUDIT DES 10 PLUS GRANDES VILLES FRANÇAISES

# Le budget des intercommunalités dépasse désormais celui des villes

**Communautés urbaines et métropoles investissent dans les grands projets. Leur gestion est de plus en plus imbriquée avec celle des villes.**

Julie Chauveau  
jchauveau@lesechos.fr

Les chiffres illustrent la profonde mutation des enjeux locaux. Chaque Lillois « porte » une dette de 1.539 euros au titre de la politique de développement de sa ville, mais il faut y ajouter sa part des emprunts souscrits par la communauté urbaine de Lille Métropole, soit... 1.611 euros. Lorsqu'ils déposeront leur bulletin dans l'urne, les habitants de la quatrième ville française devront choisir s'ils souhaitent renouveler Martine Aubry à son poste de maire, mais ils voteront également directement pour la première fois (voir encadré) pour l'équipe chargée de diriger la structure qui pilote les 85 communes constituant une des plus grosses conurbations françaises. Lille Métropole, qui réunit Lille, Roubaix, Tourcoing et Villeneuve-d'Ascq, compte environ 1 million d'habitants et 2.500 fonctionnaires.

Selon un sondage Ifop récent réalisé pour l'Association des communautés de France (ADCF), 73 % des personnes interrogées savent si leur commune appartient à une de ces structures intercommunales, désormais obligatoires dans l'Hexagone.

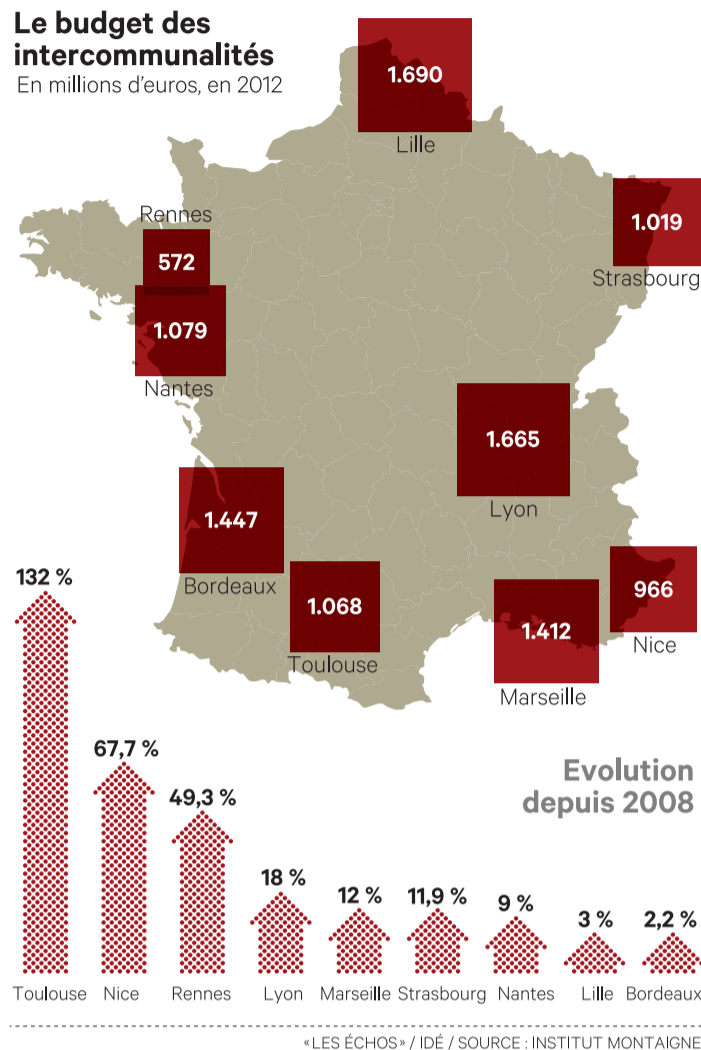
Mais moins de la moitié (46 %) connaissent le nom de son ou de sa président(e) ! Pourtant, le budget cumulé des 9 structures intercommunales (hors Paris, qui n'en possède pas) est même supérieur à celui des 9 villes : 10,9 milliards d'euros contre 6,3 milliards. « Ces dernières années, la tendance est à la métropolisation et au développement des synergies entre les grandes villes et leurs territoires. Ce mouvement est cohérent avec la complexité des problèmes et la demande de services publics. Mais cela doit s'accompagner d'un exercice de transparence », martèle Laurent Bigorgne, directeur de l'Institut Montaigne.

A Strasbourg, par exemple, une administration unique a été mise en place. La Communauté urbaine de Bordeaux (CUB), est dirigée par Vincent Feltesse (PS) et la mairie par Alain Juppé (UMP). Le bilan du second pour les municipales est lié à celui du premier, tant les actions de la CUB et celle de la ville sont imbriquées. La communauté a financé le tramway et planche sur le tram-train du Médoc, qui permettra de fluidifier les trajets des Bordelais et de leurs voisins. Pourtant, son budget (1,4 milliard) n'a augmenté que de 2,2 % depuis 2008 tandis que celui de la ville grimpeait de 27 %, à 502 millions d'euros.

Pour accélérer le processus de mise en commun des services, le gouvernement planche sur l'idée d'introduire dans le calcul de la

### Le budget des intercommunalités

En millions d'euros, en 2012



dotation globale de financement un coefficient d'intégration qui viendrait récompenser les collectivités qui s'engagent dans une démarche de mutualisation. Celles qui refusent de jouer le jeu verraient leur

dotations baisser. Mutualiser signifie-t-il faire des économies ? L'Institut Montaigne s'interroge dans le cas de Lyon sur un report « implicite » de dette de la ville sur l'« interco » et la future métropole. La ville porte une dette de 346 millions et l'intercommunalité de 1,4 milliard. De même, 60 % de la dette d'un Nantais se situe au niveau de Nantes Métropole. A Toulouse Métropole, les dépenses de personnel sont passées de 10 à 134 millions entre 2008 et 2012 tandis que celles de la ville ne bais-

saient que de 4,8 %, de 331 à 316 millions. Nantes Métropole affiche plus de 945 postes dits « mutualisés », mais a vu ses charges de personnel grimper de 38,4 % depuis 2008, tandis que celles de la ville augmentaient de plus de 13 % !

Mais la mutualisation reste plus que jamais nécessaire. Le dernier rapport de la Cour des comptes du Nord-Pas-de-Calais sur Lille souligne que le poids élevé des charges de personnel – 762 euros par habitant contre 661 en moyenne dans cette strate – s'explique par la faiblesse des services communs. Sur l'ensemble de la France, le travail de mutualisation est encore à venir. Les communes emploient 1,4 million d'agents contre 180.000 au sein des intercommunalités. ■

### Une élection plus démocratique

Les présidents des intercommunalités ne sont pas encore élus au suffrage universel direct comme le réclament les élus Verts, mais aucun électeur ne pourra ignorer le sujet. Dans les communes de 1.000 habitants et plus, les bulletins de vote comporteront deux listes. A gauche, celle des candidats au conseil municipal, à droite celle des conseillers communautaires (communautés de communes, d'agglomération, communautés urbaines, métropoles, etc.). Jusqu'à présent, c'était le conseil municipal qui choisissait qui représenterait la ville dans les structures intercommunales. Deuxième nouveauté pour 2014 : en fonction du nombre de sièges accordés à chaque commune et des résultats obtenus, l'opposition sera présente de manière automatique.

## FOCUS



### A Strasbourg, des personnels communs

A Strasbourg, ville et intercommunalité travaillent main dans la main depuis... quarante ans. La CUS, Communauté urbaine de Strasbourg, dotée d'un budget de près de 1 milliard d'euros, exerce de très larges compétences, allant des transports aux équipements. Plus audacieux, la mairie et la CUS ont mutualisé leurs administrations : « Il n'y a qu'un organisme et un employeur unique. Cette organisation, si elle peut parfois se révéler complexe d'un point de vue budgétaire, présente l'avantage de la simplicité et génère des économies pour les fonctions d'encadrement », relève l'Institut Montaigne. « La totalité des personnels – exceptés des postes de cabinet du maire et quelques agents forestiers – est gérée par la CUS. Il n'y a qu'un DGS, un DRH », constate Robert Herrmann, vice-président de la CUS en charge du personnel. De fait, les dépenses de personnel ont été contenues : elles n'ont crû que de 1,4 % à la CUS et 4,4 % à la ville en l'espace de six ans. Ce qui ne vaut pas brevet de bonne gestion pour autant : la CUS a été sévèrement épinglée par la chambre régionale des comptes pour son absence de pilotage de la masse salariale, et un temps de travail des agents insuffisants. La CUS est en revanche moins économe s'agissant des investissements (+ 31 %). Ces dernières années, elle s'est fortement endettée. — **Didier Bonnet** (à Strasbourg)



### Toulouse : une métropole puissante

La municipalité de gauche de Toulouse élue en 2008 n'a (quasiment) pas dérogé à la règle : la ville de 447.000 habitants n'a toujours pas de dette, même si elle fera en décembre son premier emprunt depuis 1995 ! Derrière cette bonne situation, la communauté urbaine (37 communes et 715.000 habitants) constituée en 2009 avec des compétences élargies (voirie, urbanisme, déchets...) par rapport à l'ancienne communauté d'agglomération, a plus que doublé sa dette entre 2008 et 2012 à 523 millions d'euros. Cependant, « sa capacité de désendettement s'est améliorée, passant de 6,7 à 5,9 années », souligne l'Institut Montaigne. Dans le même temps, son budget a doublé à 1 milliard d'euros. « Il est normal que l'agglomération soit endettée à la place de la ville, car elle porte les grands équipements budgétivores (campus aéronautique, futur parc des expositions...), qu'une ville ne peut réaliser seule », explique Joël Carreiras (PS), adjoint au maire chargé des finances. Ajoutons que les dépenses de personnel de l'intercommunalité sont passées de 10 à 134 millions d'euros. La dette se cache aussi dans le syndicat des transports Tisséo (1,5 milliard d'euros). Pour que le syndicat puisse fonctionner, la communauté urbaine a dû porter sa contribution de 40 millions d'euros en 2008 à 100 millions en 2013 et les investissements dans les transports ont été revus à la baisse. — **Laurent Marcaillou** (à Toulouse)



### A Lyon, le fardeau de la dette du département

La situation financière du Grand Lyon, qui regroupe 58 communes, est jugée « satisfaisante » par les experts de l'Institut Montaigne : même si la communauté urbaine a financé de nombreux équipements (le grand stade de la Duchère, l'aménagement des rives de Saône...), les dépenses ont progressé moins rapidement que les recettes. Le budget de l'intercommunalité atteint aujourd'hui 1,6 milliard d'euros, en hausse de 18 % depuis 2008. Toutefois, l'Institut Montaigne met en garde contre un niveau d'endettement qui « appelle à la vigilance ». La dette a en effet augmenté de 21 % en quatre ans, à 1,49 milliard en 2012, soit une charge de 1.145 euros par habitant. La tendance se confirme en 2013. La situation ne devrait pas s'améliorer avec l'intégration au sein de la future métropole du département du Rhône, l'un des plus endettés de France, qui plus est lesté d'emprunts toxiques. Ce fardeau, en passe d'être allégé par la renégociation de contrats d'emprunt, pèsera sur le budget métropolitain. Seule éclaircie, selon la chambre régionale des comptes, « le département dispose d'une marge de manœuvre fiscale importante en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties ». La future métropole devra aussi prendre en compte le coût de fonctionnement du musée des Confluences dont la facture a explosé à plus de 300 millions d'euros. — **Vincent Charbonnier** (à Lyon)



### Nice Côte d'Azur : les finances sous tension

Il n'y aura pas de quartier entre Christian Estrosi et son opposition. Le député-maire de Nice a fait voter, le 15 novembre, par le conseil municipal l'autorisation d'attaquer en justice ceux qui diffuseront des « informations mensongères » sur les finances et la dette de la ville et de la métropole, ces informations revêtant, « en période de crise, un caractère anxigène de nature à troubler la paix publique ». Si les dépenses de Nice ont progressé durant la dernière mandature de 15 %, les charges de fonctionnement (+ 5,9 %) et l'encours de la dette (+ 0,6 %) apparaissent maîtrisés. Sans sacrifier l'investissement (+ 45,3 %) grâce à des recettes fiscales en hausse (+ 27 %). Mais, relève l'Institut Montaigne, « la relative bonne santé financière de la ville contraste avec la dégradation de celle de la métropole Nice Côte d'Azur ». Sa dette a été multipliée par 2,7 entre 2008 et 2012 portant la dette globale de chaque Niçois à un total de 2.854 euros, dont 1.737 euros pour la seule métropole. Nice Côte d'Azur a vu ses compétences et son territoire (46 communes) s'étendre, mais les recettes, à + 82 %, ont moins progressé que les dépenses, entraînant une hausse de la dette (+ 165 %). Les dépenses de personnel de la métropole ont été multipliées par 3,5 avec le transfert de nombreux agents. — **Christiane Navas** (à Nice)

## Trois métropoles contre le millefeuille

### La réforme territoriale va permettre à Lyon d'absorber le département.

L'accouchement a été difficile. Le projet de loi sur la décentralisation examiné ces derniers jours par la commission des lois de l'Assemblée nationale réforme la gouvernance des trois grandes métropoles Paris Lyon Marseille. Objectif : amplifier la

mise en commun d'équipements et de services de proximité. Le maire de Lyon est allé le plus loin en obtenant la fusion avec le département du Rhône sur son territoire. La métropole disposera en 2015 de toutes les manettes sociales et économiques – de l'aide au logement aux HLM – pour aider les habitants à se loger. « Le maintien de la capacité d'autofinancement de la future collectivité

constitue le point principal de vigilance de la future équipe communautaire », affirme l'Institut Montaigne.

A Marseille et Paris, le gouvernement passe en force. Pour la petite couronne parisienne, un établissement public va, dès 2016, absorber les intercommunalités et les discussions se poursuivent autour d'un amendement proposant de supprimer les trois départements. A la

place des intercommunalités existantes, la ministre prévoit d'instaurer des « territoires » qui ne pourront ni lever l'impôt ni employer directement des agents. A Marseille la mission de préfiguration a deux ans pour mettre d'accord les 109 élus dont ceux d'Aubagne, Aix et Fos-sur-Mer, opposés à la métropole créée par la future loi. Une gageure. — **J. Ch.**